https://pierrealainmillet.fr/Pour-la-proprete-des-chantiers-2292



Pour la propreté des chantiersâ€¦

- DHD -

Date de mise en ligne : samedi 27 novembre 2010

Date de parution : 27 novembre 2010

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

De nombreux chantiers se déroulent à Vénissieux, et les pratiques des entreprises du point de vue de la propreté des chantiers et leur impact sur la rue ou le quartier ne sont pas toujours satisfaisantes.

Bien entendu, la ville intervient assez souvent pour demander à l'entreprise de respecter les règles de ce point de vue, mais depuis quelques semaines, il a fallu passer dans plusieurs cas aux recommandés avec recouvrement des dépenses d'entretien auxquelles la ville doit faire face suite aux chantiers.

Deux exemples :

- le chantier du l'immeuble de bureau rue Marcel Cachin. Non seulement les camions qui livrent les éléments de chantiers salissent le trottoir et la rue sans jamais s'en préoccuper, mais pour faciliter leur manœuvre, ils ont carrément roulé sur le tapis du tramway, démolissant les installations d'arrosage automatique. Près de 5000€ de frais de réparation. La ville a du porter plainte pour dégradation et demander le remboursement.
- le terrain loué par Carrefour rue Francis de Pressenssé, utilisé pour du stockage et du traitement de matériaux de chantiers. Il s'y fait même du concassage, et en fonction du vent, le résultat en terme de poussières dans l'air est catastrophique, tout comme le résultat sur la propreté de l'avenue. Difficile dans ces conditions de faire attention à la propreté des trottoirs ! Là encore, la ville est intervenue en recommandé même si la solution est plus compliquée, puisqu'il s'agit d'un domaine et d'un contrat privé.

On sait que notre premier enjeu de la propreté concerne les citoyens et leur comportements face aux déchets et aux poubelles, mais celà concerne aussi tous les acteurs de la ville, dont les entreprises !

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet